

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

24 septembre 2024, en visioconférence

Présence	Club ou organisme	Droit de vote
Martine Asselin	Club de ski de fond de Thetford	0
Coralie Beauchamp	Conseil SFQ, Indépendant SFQ	Ind.
François Berthiaume	Centre national d'entraînement Pierre-Harvey	1
Paule Bertrand	Conseil SFQ, CNMSA	1
Godefroy Bilodeau	Club de ski de fond Rouge et Or	0
François Boily	Skibec Nordique	1
Rémi Brière	Club Fondateurs-Laurentides	0
Claude Alexandre Carpentier	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Mario Champigny	Club de ski de fond du parc du Mont-Orford	0
Nathalie Chevrette	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Claude Dalcourt	Association rég. de ski de fond Saguenay-Lac-Saint-Jean	1
Simon DeBlois	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Katherine Denis	Nakkertok Nordique	1
Catherine Deschenes	Corporation des courses de ski de fond de Québec	1
Chris Edgell	Classique Jackrabbit Inc.	0
Caroline Forest	Club Skinouk	1
Liliane Gagnon	Conseil SFQ, Club Léviski La Balade	0
Antoine Kingsbury	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Daniel Lachance	Club Léviski La Balade	1
Louis Lamarre	Conseil SFQ, Traversée des Laurentides	1
Julien Lamoureux	Centre national d'entraînement Pierre-Harvey	0
Dominique Lapointe	Skibec Nordique	0
Philippe Lebel	Gatineau Loppet	1
Guy Lemay	Club de ski de fond Chaudière -Ouest	0
Caroline Massicotte	Club de ski de fond Mauriski	1
Stéphane Mélançon	Ski de fond Montréal	1
Marie-Pierre Nadeau	Mouski Nordique	0
Mathieu Nieuwenhof	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Philippe Ouimet	Club de ski de fond Tremblant Nordique	1
Patrice Petelle	Conseil SFQ, Club de ski de fond Montériski	1
René Pomerleau	Club de ski de fond du parc du Mont-Orford	1
Stéphane Provost	Club de ski de fond Montériski	1



Francis Roy	Coopérative de ski de fond Mouski	1
Charles-Olivier Saint-Jean	Conseil SFQ, Indépendant SFQ	Ind.
Basile Salomon	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Steve Tardif	Club de ski de fond d'Amos	1
Katherine Verburg	Permanence SFQ, indépendant	Ind.
Nombre de membres associatifs présents		18

Le déroulement technique de la visioconférence est assuré par la firme Coop WebTV.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 36 par Patrice Petelle, président du conseil d'administration de Ski de fond Québec.

2. Vérification de la régularité de la convocation

Le président Patrice Petelle relate la publication de la convocation. La première convocation a été diffusée le 26 juin 2024 sur le site internet, dans l'infolettre et dans les médias sociaux, annonçant la date de l'assemblée générale annuelle 2024, le mardi 24 septembre 2024, en visioconférence. Le délai minimal de 21 jours a été largement respecté. La documentation a été disponible en ligne, à l'exception du rapport de vérification qui a été rendu public, le vendredi 20 septembre, après avoir été entériné par le conseil d'administration. La régularité de la convocation est constatée.

3. Vérification du quorum

Le président Patrice Petelle vérifie, constate et confirme qu'il y a quorum. Selon l'article 30 de nos Règlements généraux, le quorum doit être composé d'un minimum de 10 membres associatifs présents. Il y a 18 membres associatifs présents (voir la liste ci-haut).

4. Élection d'un.e président.e d'assemblée

Il est proposé par Patrice Petelle (président du conseil de Ski de fond Québec) et appuyé par Paule Bertrand (Club nordique Mont-Sainte-Anne) de nommer Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) président d'assemblée, lequel accepte la fonction.

La proposition est adoptée, sans opposition.



5. Élection d'un.e secrétaire d'assemblée

Le président d'assemblée propose de nommer Nathalie Chevette (SFQ) comme secrétaire d'assemblée, qui est appuyé par René Pomerleau (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford). Nathalie Chevette, secrétaire d'assemblée, accepte la fonction.

La proposition est adoptée, sans opposition.

6. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée informe que l'ordre du jour proposé a été établi par le conseil d'administration et ne peut être modifié par l'assemblée. S'il y a des membres qui s'opposent, ils sont invités à se manifester. Aucune opposition. L'ordre du jour est donc adopté.

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023

Le président d'assemblée rappelle aux membres présents que le procès-verbal de l'AGA 2023 est disponible depuis environ 50 semaines sur le site internet de Ski de fond Québec. Il demande aux membres qui étaient présents à l'AGA 2023 s'ils ont des commentaires à émettre ou des modifications à proposer. Aucune modification ou correction n'est proposée.

Il est proposé par René Pomerleau (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) et appuyé par Claude Dalcourt (Association régionale de ski de fond Saguenay-Lac-Saint-Jean) d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2023, tel que déposé.

La proposition est adoptée, sans opposition.

8. Présentation du sommaire des états financiers au 31 mai 2024

Coralie Beauchamp, trésorière du conseil d'administration de Ski de fond Québec, présente le résumé du rapport de vérification au 31 mai 2024, tel que préparé par les vérificateurs Amyot Gélinas et entériné par le conseil d'administration la semaine dernière. Aucun commentaire ni question ne sont exprimés.

9. Nomination du vérificateur externe

Le président d'assemblée annonce aux membres qu'il n'y aura pas de nomination du vérificateur externe, puisque l'assemblée générale annuelle 2023 avait accepté l'offre de services sur trois ans de la firme Amyot Gélinas. Il reste deux années à cette entente. Pour cette raison, les AGA 2024 et 2025 n'auront pas à nommer de vérificateur externe.



10. Élection des membres au conseil d'administration de SFQ

Le président d'assemblée lit la section 5 des Règlements généraux, laquelle prévoit les étapes de mise en candidature et de sélection des candidatures valides ainsi que le profil des compétences.

Les Règlements généraux prévoient qu'une élection est requise quand le nombre de candidatures valides dépasse le nombre de postes à combler. Les élections sont requises cette année puisque nous avons 4 candidatures validées par le Comité de mise en candidature pour 3 postes de deux ans à combler.

Élection d'un président d'élection et de deux scrutateurs/trices

Les articles 40 et 45 des Règlements généraux prévoient que le président d'assemblée voit à la désignation d'un président d'élection et de deux scrutateurs/trices pour le processus électoral.

Il est proposé par Philippe Lebel (Gatineau Loppet) et appuyé par François Boily (Skibec nordique) de nommer Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) comme président d'élection et celui-ci accepte le mandat.

Le président d'assemblée suggère, comme il est coutume, que Nathalie Chevrette (SFQ) et Gabriel Cotnoir (CoopWebTV) soient les scrutateurs, car ils ont accès à la liste des membres votants et aux résultats de vote. Il est proposé par Steve Tardif (Club de ski de fond d'Amos) et appuyé par René Pomerleau (Club de ski de fond du parc du Mont-Orford) de nommer Nathalie Chevrette (SFQ) et Gabriel Cotnoir (Coop WebTV) comme scrutateurs et ces derniers acceptent.

Les propositions sont adoptées, sans opposition.

La période d'élection est ouverte

Le président d'élection Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) déclare l'ouverture de la période d'élection des membres au conseil d'administration. Le processus de vote est supervisé par la firme Coop Web TV.

Chaque candidat.e dispose de cinq minutes pour se présenter à l'assemblée. À tour de rôle et selon un tirage au sort, les quatre candidat.e.s livrent leur présentation.

Le président d'élection Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) explique les dispositions d'élection, conformément aux articles 19, 23 ou 32 de nos Règlements généraux ainsi que le mode de vote. En raison d'une nouvelle vérification de la liste des membres avec Nathalie Chevrette (SFQ), Gabriel Cotnoir de la firme Coop WebTV suggère un autre mode de vote plus simple pour envoyer le lien aux bonnes personnes. À la demande du président d'élection Charles-



Olivier Saint-Jean, Gabriel Cotnoir procède à la séparation du groupe en trois salles et il envoie le lien pour voter aux membres associatifs et aux membres indépendants. Après quelques minutes, tous les membres reviennent dans la salle principale et le vote est fermé.

Le président d'élection et les scrutateurs sont isolés dans une salle virtuelle pour valider le vote et confirmer les résultats.

Durant ce temps d'attente, Patrice Petelle, président sortant du conseil d'administration de Ski de fond Québec, fait la lecture de l'article 14.b de nos Règlements généraux, lequel permet au conseil d'administration de nommer un membre honoraire. Le conseil d'administration de SFQ nomme Monsieur Paul Junique du Club Fondeurs-Laurentides le premier membre honoraire de Ski de fond Québec. Monsieur Junique ne pouvait pas être présent. Une plaque commémorative lui sera remise lors du Gala Méritas de la finale de la Coupe Québec 2025, à Morin-Heights. Une courte vidéo de cet homme, fournie par le Club Fondeurs-Laurentides, est visionnée.

Résultats de l'élection

Le président d'élection Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) annonce les résultats, au premier tour de scrutin :

- Liliane Gagnon a été élue représentante des athlètes pour un mandat d'un an, dans un processus séparé prévu aux Règlements généraux;
- Louis Lamarre est élu administrateur pour un 3^e mandat de deux ans;
- Dominique Lapointe est élue administratrice pour un 1^{er} mandat;
- Patrice Petelle est élu administrateur pour un 5^e mandat.

Un remerciement est adressé à tous les candidats qui étaient en lice.

11. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée Charles-Olivier Saint-Jean (indépendant) remercie les administrateurs en poste, les membres présents pour leur participation à la démocratie de la fédération ainsi qu'à la collaboration de la firme Coop WebTV. L'assemblée générale annuelle est levée à 20 h 40.

2 octobre 2024



Date

Nathalie Chevette, Secrétaire d'assemblée

